

## Communiqué de presse

**FNADE et FEDEREC, les deux organisations professionnelles du recyclage et de la valorisation des déchets, satisfaites des dispositions relatives aux déchets, contenues dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.**

**A la veille du vote au Sénat du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, la FNADE, organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement, et FEDEREC, fédération représentative des entreprises du recyclage, partagent les ambitions du titre IV sur l'économie circulaire qui vont permettre d'accélérer le développement du recyclage et de la valorisation des déchets en France.**

**Paris, 2 mars 2015**

Les fédérations professionnelles soulignent les modifications apportées au texte de l'Assemblée nationale qui permettent la réalisation des objectifs pragmatiques et réalistes :

- Réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025 ;
- Réalisation d'une étude d'impact avant la généralisation du tri à la source des déchets organiques. Cette étude permettra de prendre en compte les spécificités des territoires et bassins de vie, les modes de vie rural et urbain.
- Lutte contre les sites illégaux de tri et de traitement des déchets et les exportations illégales.

Elles restent néanmoins attentives au cadre fiscal, non établi à ce jour, qui est pourtant une condition essentielle à l'atteinte des objectifs fixés.

D'autre part, les fédérations rappellent que le soutien à la filière CSR - Combustibles Solides de Récupération - est indispensable au développement de la valorisation énergétique. Cette filière est complémentaire de la valorisation matière et constitue une énergie de substitution aux énergies fossiles.

« Nous nous félicitons des avancées réalisées grâce aux travaux approfondis qui ont été menés par les sénateurs. Les objectifs du projet de loi se trouvent renforcés par plus de pragmatisme. Ils sont en cohérence avec les attentes des industriels de l'environnement », précisent les deux présidents des fédérations, Michel Valache, FNADE et Jean-Philippe Carpentier, FEDEREC.

La FNADE représente l'ensemble de la filière déchet, de la collecte au recyclage, à la valorisation et aux autres solutions de traitement. Avec ses huit syndicats et plus de 2000 établissements, elle rassemble les prestataires de services, les constructeurs, les bureaux d'étude et les fabricants de matériels qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets ou de la dépollution des sols.

FEDEREC rassemble les acteurs du recyclage au sein d'une organisation fédérale dont les différentes actions vont de la promotion du recyclage et de ses métiers, à la représentation et l'accompagnement de ses adhérents. Le secteur du recyclage, que représente FEDEREC avec ses 1 300 sites adhérents, constitue l'un des piliers reconnus des éco-industries françaises.

**Contact presse FNADE** : Marie-Claire Pepiot  
FNADE - 33 rue de Naples - 75008 PARIS  
[mc.pepiot@fnade.com](mailto:mc.pepiot@fnade.com) Tel : 01-53-04-32-90

**Contact presse FEDEREC** : Nora Megder  
FEDEREC - 101 rue de Prony - 75017 PARIS  
[nora.megder@federec.com](mailto:nora.megder@federec.com) Tel : 01-40-54-47-13